

## Conditions générales de réservations

### Conditions communes

Toute réservation implique l'acceptation du règlement intérieur et des tarifs appliqués dans le camping. Cette location ne pourra être modifiée sans l'accord exprès et préalable du loueur. Toute réservation est nominative et incessible. Seul le gestionnaire ou son représentant est habilité à attribuer les emplacements ou les locations. La réservation ne sera effective qu'après confirmation écrite du camping. Le contrat de réservation sera en outre accompagné de l'acompte, et des frais de dossier. Les frais de dossier sont de 8€, et non remboursables. Les prix sont indiqués en euro, toutes taxes comprises. Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit, avec accusé de réception, à la SARL Domaine de la Mare aux fées. Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous :

*En cas d'annulation notifiée au moins 30 jours avant le 1 jour du séjour, l'acompte sera remboursé moins déduction de 25 %. Passé le délai de 30 jours l'intégralité des sommes versées seront intégralement abandonnées à la SARL Domaine de la Mare aux fées.*

*Tout retard dans la libération des lieux pourra entraîner, à discrétion du loueur, l'application d'une pénalité de 80,00€, par journée de retard en supplément du tarif pratiqué pour une période équivalente à la même date. En cas d'annulation du fait du Camping, le remboursement des sommes versées sera intégrale.*

*Aucune réduction ne sera accordée, en cas d'arrivée différée ou de départ anticipé.*

*Sans information du gestionnaire ou de son représentant sous 24 heures du fait d'une arrivée retardée, la société pourra relouer, sans qu'aucune indemnité ne puisse intervenir.*

*Il appartient au campeur de s'assurer, ainsi que ses co-campeurs, le camping déclinant toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, dégâts des eaux... et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur ou co-campeurs, ainsi que le recours contre les tiers.*

*Pour toute arrivée ne correspondant pas aux indications du contrat de réservation, l'accès au camping pourra être refusé, et le séjour annulé*

*Les sommes versées seront non remboursables. Les locations et les emplacements doivent être tenues propres, dépôts d'ordures et de bouteilles interdits en dehors des emplacements prévus à cet effet.*

### Emplacements (les animaux sont admis sous certaines conditions voir la charte des animaux)

Les emplacements « confort » camping, caravanning électricité incluse. La réservation sera validée après réception de l'acompte et des frais de dossier. Les frais de réservation sont de 48€ (dont 8€ de frais de dossier) par emplacement. La location de l'emplacement commence et se termine à 10H00. L'emplacement accueille 6 personnes au maximum.

### Locations (les animaux ne sont pas admis en chalet ou mobile-home)

La réservation sera validée après réception de l'acompte et des frais de dossier. Les frais de réservation sont de 188 € (dont 8€ de frais de dossier) pour la location de chalet ou mobile-home.

Durant les mois de Juillet & Août, les réservations de location se font à la semaine. Les locations commencent le samedi après 16H00 et se terminent le samedi avant 10H00. Une réservation du samedi au samedi couvre 8 jours pour 7 nuitées. Une réservation d'un jour compte pour une nuitée. Les locations accueillent 6 personnes au maximum. Les draps et le linge de maison ne sont pas fournis.

Une fiche inventaire vous est fournie dès votre arrivée. Vous avez 24Hrs pour la vérifier, et pour signaler tout défaut. Toute réclamation formulée après ce délai ne pourra être prise en compte. A défaut, vous seriez tenu pour responsable, et, la SARL Domaine de la Mare aux fées pourrait vous réclamer une réparation financière. De même que le prix de la location et tout supplément additifs, le dépôt de garantie, devra être entièrement acquitté avant la remise des clefs au locataire. Le montant du dépôt de garantie est de 200€, ces sommes seront normalement restituées au locataire, à l'issue de l'état des lieux sortant n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part du loueur. Dans le cas où le gestionnaire ou son représentant mentionne un défaut de nettoyage, une réparation financière, ou une pénalité, une déduction immédiate sera pratiquée sur le dépôt de garantie versé par le locataire. Le forfait ménage est de 40€. Le locataire s'engage à compléter le dépôt de garantie ainsi utilisé, le jour même.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservation  
SIGNATURE : (précédée de « lu et approuvé »)

**En cas de litige, la compétence est déléguée aux tribunaux dont dépend le siège social.**